



## Cumul 2 emplois

-----  
Par astrid631101

Bonjour,  
Jusqu'à fin août, je cumulais 2 emplois :

- temps partiel 25 h/semaine CDI grande distribution
- et
- vacations animation association sportive, quelques heures par semaine, CDI

Or, à ce jour, j'ai cessé mon emploi d'animatrice suite à un licenciement économique. (Dissolution de l'association pour manque d'adhérents - liée Covid)

Suite à la procédure de licenciement économique, j'ai reçu l'attestation Pôle Emploi. J'ai été informé que je devais leur remettre cette attestation.

Je voulais savoir les démarches à faire vis à vis de Pôle emploi pour régulariser la situation.  
A l'avance, merci pour vos réponses.

Astrid63

-----  
Par morobar

Bonjour,  
En voilà une drôle de question. Vous donnez la réponse, c'est à dire remettre l'attestation à Pole emploi, si tant est que vous vous inscriviez en vue de toucher une ARE sur votre temps partiel.